AA-2025-020

ARCHIDIOCESIS AVENIONENSIS IN GALLIA

FRANÇOIS FONLUPT ARCHEVEQUE D'AVIGNON +

ORDONNANCE PORTANT SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE DES COMMUNAUTES

Préambule

La vie croyante concerne chaque personne, personnellement et librement. Son expression se vit au sein d'une communauté chrétienne. La foi des uns appelle, éclaire, soutient la foi des autres. C'est ce qui a donné naissance aux paroisses. Au fil des générations, cette réalité des communautés chrétiennes paroissiales a évolué.

Depuis la constitution du diocèse, sur le territoire du Vaucluse, sa population est passée de 220 00 à 565000 habitants et s'est déplacée à proximité du Rhône et/ou de la Durance. Cette évolution demande à être prise en compte de manière renouvelée et donc d'interroger aujourd'hui, la forme concrète des communautés paroissiales sur le territoire du diocèse.

Après deux années de réflexion, d'échanges, de consultation, particulièrement avec les membres des conseils pastoraux, les prêtres et le conseil presbytéral, le conseil épiscopal ; après avoir rencontré les croyants de notre diocèse et les communautés, nous arrivons

aujourd'hui à une étape importante pour la vie de notre Eglise : **la constitution de secteurs pastoraux.**

Le diocèse d'Avignon a été constitué dans ses frontières actuelles en 1817. Mais nous savons que la vie de l'Eglise sur cette terre est bien plus ancienne, et nous en sommes les heureux héritiers. Les paroisses et communautés du diocèse d'Avignon, dans leur diversité géographique, sociale et humaine, vivent et témoignent du Christ avec de nombreuses richesses, mais également des pauvretés et des fragilités. La vie chrétienne et son expression à travers la liturgie et l'animation paroissiale comme à travers les mouvements et les services s'est, en bien des lieux, transformée !

Les prêtres qui sont au service du Peuple de Dieu l'éprouvent aussi, manifestant parfois une forme de fatigue devant l'ampleur et la multiplicité des tâches à accomplir. Nous savons ce qu'ils nous apportent et ce qu'ils servent pour nos communautés. Je leur redis ma reconnaissance pour leur engagement et leur service. Pour eux aussi il importe de prendre cette réalité en compte afin de leur permettre de vivre leur vocation d'une façon plus féconde et missionnaire. Cette attention bienveillante est aussi un chemin pour susciter les vocations dont nous avons besoin.

Le but essentiel de la **création de secteurs pastoraux** est d'unir les richesses des communautés, et de surmonter les pauvretés, au service de la grâce baptismale de chacun, fidèles du Christ laïcs, clercs et consacrés, cela soutenant une vie d'Eglise plus féconde qui puisse donner un témoignage de foi crédible, permettant de vivre et témoigner de l'amour dont Dieu aime le monde et de lui proposer l'Espérance dont il est en attente.

La communauté de croyants, qui vit, approfondit et transmet sa foi, la célèbre dans les sacrements et la prière, la manifeste dans une réelle fraternité qui est un témoignage pour le monde, et la vit dans une solidarité qui trouve sa source dans la charité, est celle dont nos lieux de culte, nos églises, sont le signe. Cette communauté, avec tous ceux qui la composent : fidèles du Christ laïcs, clercs et consacrés, doit être nourrie et affermie, afin que chacun, selon

sa grâce, trouve les ressources nécessaires lui permettant de vivre en véritable disciple missionnaire.

Ainsi, **créer et instituer de manière stable des secteurs pastoraux**, c'est permettre aux communautés de croyants de s'engager à long terme, pour le bien de tous. Cela demande bien sûr des choix, des renoncements non seulement pour sortir de nos habitudes, mais pour répondre ensemble à la mission que le Seigneur nous confie.

Le travail a amené à préciser la création de 34 secteurs pastoraux. Les cartes jointes les présentent soit pour une mise en œuvre dès maintenant soit, pour certains, en devenir. Ils veulent être plus qu'une seule juxtaposition circonstancielle de communautés, et sont **appelés,** après le temps de vérification nécessaire, **à devenir de nouvelles paroisses**.

Aussi, je décrète les normes suivantes qui entreront en vigueur au 1er septembre 2025, après leur publication officielle sur la page internet du diocèse d'Avignon.

Les doyennés

1- Les huit doyennés demeurent une réalité pastorale confiée à un doyen, au service d'un double lien :
   - Lien fraternel d'échange et de soutien entre clercs, prêtres et diacres,
   - Lien de consolidation de la vie pastorale.

2- Dans chaque doyenné, en vue de renforcer la vie et la mission des communautés, des secteurs pastoraux sont constitués de manière stable, succédant aux secteurs paroissiaux.

Définition des secteurs pastoraux

3- Les secteurs pastoraux, dans la perspective missionnaire de l'annonce du Christ, et pour une plus grande fécondité de la mission, riches de la diversité des communautés, sont au service de la grâce baptismale des croyants, fidèles du Christ laïcs, clercs et consacrés, pour vivre et témoigner de l'amour dont Dieu aime le monde et de lui proposer ainsi l'Espérance dont il est en attente.

4- Comme les premières communautés chrétiennes qui mettaient tout en commun, les communautés de croyants d'un secteur pastoral unissent leurs forces, ressources et moyens au service :

- d'une **foi** reçue, vécue, approfondie et annoncée ;
- d'une foi célébrée par les **sacrements et la prière**, dont la source et le sommet est l'Eucharistie ;
- d'une **fraternité** vécue concrètement et visiblement qui est déjà un témoignage de foi ;
- d'une **solidarité** qui puise sa source dans la charité.

5- La célébration de **l'Eucharistie** doit être le cœur de la vie du secteur pastoral.

Organisation des secteurs pastoraux

6- Les secteurs pastoraux sont constitués d'une ou plusieurs paroisses canoniques. Ils sont constitués de manière stable, en droit, pour être confiés à un ou plusieurs prêtres, individuellement ou solidairement, pour en être les pasteurs propres.

7- Pour favoriser l'unité, le secteur pastoral se dote d'un seul conseil pastoral et d'un seul conseil paroissial pour les affaires économiques. De même, une Equipe d'Animation Pastorale commune, selon les statuts diocésains, est constituée.

8- Le moment venu, au terme trois ans, le secteur pastoral est constitué en nouvelle paroisse canonique, après avis du Conseil presbytéral, par décret de l'archevêque.

Désignation des secteurs pastoraux

9- Le secteur pastoral est désigné provisoirement par le nom de la commune qui compte le plus grand nombre d'habitants, sauf exception qui parait pertinente à l'archevêque.

Les paroisses et secteurs paroissiaux

10- Les paroisses et secteurs paroissiaux qui ne sont pas constitués en secteur pastoral doivent prendre les moyens de développer des liens de collaboration et d'échange pastoraux avec un secteur pastoral ou avec d'autres paroisses.

11- Ce travail est fait en concertation avec l'archevêque, le vicaire-général et le doyen.

Les secteurs pastoraux

DOYENNE D'AVIGNON

Secteur pastoral d'Avignon centre, constitué des paroisses de Saint-Agricol, Saint-Didier, Saint-Pierre, Saint-Symphorien et de Saint-Joseph-de-la-Barthelasse.

Secteur Pastoral de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-Jean

Paroisses de Saint-Ruf et de Saint-Joseph
Paroisse de Saint-Paul
Paroisse du Sacré-Cœur

Invitées à une collaboration pastorale en lien avec le reste du doyenné.

DOYENNE DU GRAND-AVIGNON

Secteur pastoral de Sorgues, constitué des paroisses de Sorgues, Vedène et Entraigues.

Secteur pastoral de Morières, constitué des paroisses de Morières, Saint-Saturnin-lès-Avignon et Caumont.
Paroisse de Montfavet

Appelés à collaborer sur certains aspects de la pastorale

Paroisse du Pontet

DOYENNE D'ORANGE-BOLLENE

Secteur pastoral d'Orange, constitué des paroisses Notre-Dame, Saint-Florent et Caderousse

Secteur paroissial de Courthézon, constitué des paroisses de Courthézon, Châteauneuf-du-Pape et Bédarrides.
Paroisse de Jonquières

Progression vers un nouveau secteur pastoral à moyen terme.

Secteur pastoral de Camaret, constitué des paroisses de Camaret, Sérignan, Travaillan et Violès.

Secteur pastoral de Piolenc, constitué des paroisses de Piolenc, Saint-Michel et Saint-Roch d'Uchaux et de Mornas.

Paroisse de Bollène
Secteur paroissial de Mondragon, La Motte-du-Rhône et Lapalud

Progression vers un nouveau secteur pastoral à moyen terme.

DOYENNE DE CARPENTRAS

Secteur pastoral de Carpentras

Secteur pastoral de Mazan, constitué des paroisses de Bédoin, Blauvac, Caromb, Crillon-le-Brave, Flassan, Le Barroux, Les Beaux, Modène, Mormoiron, Saint-Hippolyte, Saint-Pierre-de-Vassols, Sainte-Colombe, Malemort, Mazan, Méthamis et Villes-sur-Auzon.

Secteur pastoral de Monteux, constitué des paroisses de Monteux et Althen-lès-Paluds

Secteur pastoral de Sarrians, constitué des paroisses d'Aubignan, Beaumes-de-Venise, Gigondas, Lafare, La Roque-Alric, Loriol, Sarrians, Suzette, et Vacqueyras.

Secteur paroissial de Pernes, constitué des paroisses, Les Valayans, Pernes, Saint-Didier, et Venasque.

Secteur paroissial de Saint-Didier constitué des paroisses du Beaucet, La Roque-sur-Pernes, Saint Didier et Venasque

Création à court terme d'un seul secteur pastoral.

DOYENNE D'APT

Secteur pastoral d'Apt, constitué des paroisses d'Apt, Auribeau, Boisset, Caseneuve, Castellet, Croagnes, Gargas, Gignac, Grands-Cléments, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sivergues, Viens et Villars.

Secteur pastoral de Sault, constitué des paroisses de Aurel, Brantes, Saint-Léger-du-Ventoux, Lagarde-d'Apt, les Abeilles, Monieux, Saint-Christol, Saint-Jean-de-Durfort, Saint-Trinit, Sault, Savoillan et Verdolier.

Secteur pastoral de Bonnieux-Gordes, constitué des paroisses de Beaumettes, Bonnieux, Buoux, Cabrières d'Avignon, Gordes, Goult, Joucas, Lacoste, Les Imberts, Lioux, Maubec, Ménerbes, Murs, Oppède, Roussillon et Saint-Pantaléon.

DOYENNE DE CAVAILLON-L'ISLE

Secteur paroissial de Cavaillon, constitué des paroisses de Cavaillon, les Vignères et Cheval-Blanc

Paroisses de Robion et des Taillades

Création à court terme d'un seul secteur pastoral.

Secteur pastoral de l'Isle-sur-la-Sorgue, constitué des paroisses de Fontaine-de-Vaucluse, Lagnes, L'Isle, Saumane et Velleron.

Secteur pastoral du Thor, constitué des paroisses de Châteauneuf-de-Gadagne, Jonquerettes et le Thor.

DOYENNE DE PERTUIS-CADENET

Secteur pastoral de Pertuis, constitué des paroisses d'Ansouis et Sannes, Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau, Pertuis et Villelaure

Secteur pastoral de la Tour-d'Aigues, constitué des paroisses de Grambois, La Bastide-des-Jourdans, La Bastidonne, la Motte-d'Aigues, La Tour-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque et Vitrolles-en-Luberon.

Secteur pastoral de Cadenet, constitué des paroisses de Cabrières-d'Aigues, Cadenet, Cucuron, Lauris et Puyvert, Lourmarin, Mérindol, Puget et Vaugines.

DOYENNE DE VAISON-VALREAS

Secteur pastoral de Valréas, constitué des paroisses de Valréas, Visan, Grillon et Richerenches.

Secteur pastoral de Vaison, constitué des paroisses de Vaison et Saint-Marcellin, Buisson, Faucon, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet, Séguret, Saint-Romain-en-Viennois, Saint-Roman-de-Mallegarde et Villedieu.

Secteur pastoral de Sainte-Cécile, constitué des paroisses de Sainte-Cécile, Cairanne et Lagarde-Paréol.

Secteur pastoral de Malaucène, constitué des paroisses de Malaucène, Beaumont-du-Ventoux, Entrechaux, Crestet et Veaux.

A Avignon, le 20 juin 2025
+ François Fonlupt
Archevêque d'Avignon

Le chancelier